



Réunion du groupe-pays Tunisie

Lundi 17 avril 2023 (14h30-16h30)
En visioconférence

Compte-rendu (synthèse)

Introduction

Mot d'introduction d'Adda Bekkouche, Adjoint au maire de Colombes et Président du groupe-pays Tunisie

Cette réunion du groupe-pays Tunisie a pour objectif de répondre aux inquiétudes justifiées de beaucoup de membres concernant la situation actuelle en Tunisie. En effet le 9 mars dernier, le Président Kaïs Saïed a dissous les conseils municipaux, élus depuis 2018, soit 7 ans après la révolution. Cette décision, qui semble être une atteinte à la démocratie locale, au processus de décentralisation, et plus largement à la démocratie tunisienne, s'inscrit dans la dynamique d'un virage autoritaire pris par la Tunisie depuis plusieurs mois : limogeage des magistrats, arrestation d'opposants politiques ou encore rhétorique complotiste et xénophobe du président Kaïs Saïed ...

Ainsi il est légitime de s'interroger sur les conséquences que ce contexte politique pourrait avoir sur la coopération décentralisée, en d'autres termes, notre objectif est de comprendre comment la coopération décentralisée franco-tunisienne va s'adapter à ce récent changement de contexte en Tunisie.

Point d'information sur l'actualité tunisienne : quel rôle pour l'AICTF dans le contexte tunisien ?

Intervention de M. Diego Filiu, Conseiller politique au sein de l'Ambassade de France en Tunisie

Plusieurs éléments du contexte politique tunisien sont à mettre en évidence pour mieux comprendre la situation :

- La nouvelle constitution tunisienne de juillet 2022 est très favorable au président puisqu'elle lui donne un pouvoir unique entouré de « fonctions », contrairement à une série de pouvoirs collaborant conjointement.
- Le pays subit une vague d'arrestation depuis le 11 février, qui touche l'essentiel des forces vives de la populations tunisienne (activistes, hommes politiques, hommes d'affaires, médias, syndicalistes ...). Ces arrestations touchent une quarantaine de personnes et se justifient par des chefs d'accusation très graves (complot contre la sécurité de l'État, tentative d'assassinat du président ...), même si les dossiers eux semblent assez vides. Nous sommes donc face à une stratégie de répression menée par le gouvernement de Kaïs Saïed.
- Des propos très durs du président ont été tenus envers les populations subsahariennes vivant sur le sol tunisien, désignant une sorte de grand remplacement, ce qui a installé inévitablement un climat de haine au sein du pays. En conséquence de ce climat, on note que le nombre de départs de migrants subsahariens s'est fortement accéléré.

- Le président se positionne également en opposition face au « dictat » du FMI. Ainsi le FMI ne souhaite pas avancer sans un engagement clair de mise en œuvre des réformes par le gouvernement tunisien (deux programmes du FMI n'ont jamais été mis en œuvre). Le président évoque le risque de crise sociale pour justifier son opposition systématique au FMI.
- La dissolution des conseils municipaux du 9 mars était plus ou moins attendue. En effet, l'objectif de la feuille de route institutionnelle de Kais Saïed était d'assécher l'espace politique, et les conseils municipaux formaient un des derniers espaces auxquels les partis politiques avaient accès.
- Depuis la destitution des conseils municipaux on note également une forte incertitude pour le calendrier politique et législatif tunisien : incertitudes concernant la date des prochaines élections législatives et l'élection d'une seconde chambre.



Présentation de la situation des collectivités tunisiennes et de l'état du processus de décentralisation, ainsi que des opportunités pour les collectivités françaises au prisme des besoins des collectivités locales tunisiennes

Intervention de Bertrand Ficini, directeur adjoint de l'Agence Française de Développement à Tunis

- Nous sommes ici face à l'**aboutissement d'un processus**. En effet depuis 2019, on peut observer un ralentissement du nombre de coopérations impliquant des collectivités tunisiennes. Par la suite en 2021, le pays adopte une nouvelle constitution dans laquelle la décentralisation n'est plus inscrite. Ainsi, la dissolution des conseils municipaux semble s'inscrire dans la continuité de cette dynamique.
- Aujourd'hui ce sont donc les secrétaires généraux qui assurent les affaires courantes et gèrent les communes. Ceci implique donc de nouvelles lois et de nouveaux principes électoraux pour les élections législatives du pays, ce qui conduit à une révision en cours du code des collectivités locales. On peut ici s'interroger sur la manière dont l'État compte réviser ce code.
- Concernant le positionnement à adopter pour les collectivités françaises, elles ne doivent pas abandonner les collectivités tunisiennes, bien au contraire elles devraient multiplier les coopérations, les signaux, les actions ... Le rôle de la France ici est de montrer l'importance qu'elle accorde à la démocratie locale.
- Les communes tunisiennes ont aujourd'hui plusieurs besoins mais certains sont prioritaires : un besoin d'augmentation de leurs recettes (fiscales et locales) pour compléter les transferts qu'elles reçoivent de l'État, d'accompagnement en terme de gestion de projet (de leurs investissements, de leurs priorités ...), d'accompagnement dans leur transition énergétique (par exemple comment gérer l'augmentation de leur facture énergétique), de gestion de la problématique de mobilité urbaine pour les grandes villes (mobilité douce, mobilité partagée), gestion des déchets et accompagnement à la transition numérique.
- **Tammia Baladia**¹: Création d'un nouveau projet mis en œuvre par Expertise France en Tunisie, en collaboration avec la Fédération Nationale des communes tunisiennes. Lancement d'un appel à

¹ Plus d'informations : <https://www.expertisefrance.fr/fiche-projet?id=876230>

projet qui proposera aux communes de présenter des projets visant l'amélioration innovante des services rendus aux citoyens. Chaque commune présélectionnée disposera d'environ 120 000 € pour mettre en place son projet, les communes intégrant de la coopération décentralisée dans leurs projets seront valorisées. Le critère principal est de savoir de quelle manière ces projets vont-ils améliorer la vie des gens ?



- **Instrument FICOL** : Depuis 2023, des pays à revenu intermédiaire comme la Tunisie sont également éligibles à ce que leurs projets comportant des investissements soient financés par la FICOL (ce qui n'était pas le cas avant).

Présentation de l'état et des d'évolution de la relation bilatérale franco-tunisienne. Indications sur les relations internationales

Intervention de Fabrice Rousseau, Conseiller de coopération et d'action culturelle au sein de l'Ambassade de France en Tunisie

- Il n'y a plus que jamais besoin d'une coopération franco-tunisienne directe, et surtout de montrer que la France fait un pas vers la Tunisie. En effet la Tunisie se trouve actuellement dans une situation compliquée pour elle comme pour l'ensemble de sa population. Ainsi, la coopération décentralisée pourrait être un moyen pour la population française d'exprimer sa solidarité à la Tunisie et au peuple tunisien.
- Un des secteurs que la coopération décentralisée doit notamment cibler est celui des transports en commun : l'absence d'un vrai réseau de transports en commun à Tunis ou dans d'autres grandes villes en Tunisie explique en partie pourquoi les autorités tunisiennes bloquent l'accord avec le FMI car il augmenterait considérablement le prix du carburant et les tunisiens des grandes villes sont encore très majoritairement dépendants de leur voiture.
- Il y a également nécessité de traiter les questions environnementales (stress hydrique, nature de semence, techniques agricoles) en passant par un dialogue non-gouvernemental. En effet, car l'histoire des pays africains veut que lorsque la parole est en provenance des « anciens colonisateurs », elle est souvent remise en cause. Ainsi, la parole doit venir des collectivités tunisiennes, des élus ou encore des porteurs de projets, car elle sera moins suspectée d'alimenter des intérêts économiques cachés.
- Il faudrait également accentuer la coopération éducative franco-tunisienne : ces échanges scolaires sont d'une grande richesse pour les élèves. La possibilité pour les étudiants français de réaliser des échanges en Tunisie n'est pas suffisante car les échanges se font très souvent dans l'autre sens. En développant cette coopération éducative, les jeunes élèves pourraient avoir un premier contact avec la culture tunisienne assez tôt, ce qui leur permettrait de développer une certaine appétence pour ce pays dans la suite de leur parcours.



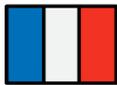
Actualité des projets de coopération décentralisée

Intervention de Anne-Marie Mevel Reingold, qui travaille au sein de la DAECT sur les thématiques de Patrimoine, tourisme, francophonie et associations nationales et internationales de collectivités territoriales

- **Appels à projets** : relativement peu de projets sont déposés, ainsi la DAECT pense à l'éventualité de relancer un deuxième appel à projet pour le mois de septembre avec un

comité de sélection qui se tiendrait fin septembre/début octobre. Cela permettrait notamment de compenser ce faible flux de projets déposés.

- **Gestion financière/Finance locale** : dans beaucoup de pays comme la Tunisie (où la coopération décentralisée est très forte) on note des problèmes de finance locale et de gestion financière. En réponse à cette problématique, la DAECT et CGLU Barcelone pensent à lancer un appel à projet traitant les finances locales, ce qui permettra aux collectivités françaises et leurs partenaires de lancer des projets qui pourraient être aidés sur la structuration (finance locale, publique, gestion des projets). Cet appel à projet ne concernerait pas les fonds bilatéraux à parité comme ce serait le cas pour des pays comme le Sénégal ou le Maroc
- **Échanges de jeunes** : la structure des appels à projet de la DAECT ne permet pas ou difficilement de mettre en place ce type de projet avec des mineurs (problèmes d'autorisation parentales). Ainsi, il est préférable de s'en tenir à des échanges d'inclusion professionnelle et de formation professionnelle en sortie de scolarisation.
- Il est important de nuancer l'information qui indique une baisse des projets déposés, car beaucoup de collectivités continuent de coopérer avec leurs partenaires tunisiens sur des projets ayant été mis en place ultérieurement et retardés par des éléments extérieurs à la situation politique actuelle en Tunisie (notamment la crise du Covid-19).



Questions réponses :

- **Quelle est la légitimité des secrétaires généraux à échanger avec les collectivités ?**
➔ Au sein des projets existants, rien n'empêche de travailler convenablement avec les secrétaires généraux, que ce soit juridiquement en terme d'organisation. Néanmoins, en dehors des affaires courantes, les secrétaires généraux ne peuvent pas prendre la décision de créer de nouveaux partenariats, d'où la nécessité de traiter également avec les gouverneurs. En effet, pour qu'une collectivité reçoive de l'argent de l'extérieur du pays, elle doit obtenir un accord du Ministère des Affaires Étrangères tunisien et de sa tutelle donc du gouverneur.
- **Les autorités tunisiennes sont-elles volontaires pour poursuivre les projets de coopération ? Ou au contraire souhaitent-elles y mettre un terme au vu du contexte ?**
➔ Que ce soit au niveau gouvernemental ou au niveau des collectivités territoriales, on ne note pas de volonté de rompre les liens de coopération avec la France, à l'inverse les appels à projet semblent plutôt appréciés.
- **Quels sont les nouveaux contacts avec les communes dans un contexte où la FNCT (Fédération Nationale des Communes Tunisiennes) aurait disparue ?**
➔ La FNCT fonctionne toujours car c'est une association dont le statut et le règlement intérieur font en sorte que le bureau déjà en place continue de gérer les affaires courantes, jusqu'à de nouvelles élections. Ainsi les contacts sont les mêmes, jusqu'au prochain mandat de la fédération.
- **Existe-t-il déjà un cadre au sein duquel peuvent se réaliser les échanges de jeunes entre la France et la Tunisie (soutien financier, cadre réglementaire) ?**
➔ Il n'y a pas à proprement parler de soutien financier dédié à ces échanges, néanmoins tout est fait pour faciliter les obtentions de visas pour les jeunes car cela reste un frein à ces échanges

scolaires. Néanmoins, notons tout de même que ces échanges peuvent être freinés pour d'autres raisons, notamment parce que certaines collectivités ne sont pas forcément enthousiastes à l'idée de recevoir des jeunes de moins de 15 ans.

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	Prénom	Fonction	Organisme
KODAWU	Ines	Adjointe de quartier déléguée aux relations internationales	Bobigny
ABDIRAHMAN	Inès	Cheffe de projets internationaux	Ville de Saint-Etienne
CORON	Vincent	DGS	Commune de Dompierre-sur-Yon
L'HUILLIER	Pascal	Coopération internationale	Métropole de Lyon
CIMBARO	Nicolas	Chargé de mission	CD11
BIGUET	Thomas	Chargé de mission coopération	Région Nouvelle-Aquitaine
ALOU	Mariama	Chargée de mission Relations Internationales	Ville de Saint-Nazaire/Carene
PERPELYSTA	Catherine	Chargée de mission	Conseil départemental de la Seine-Maritime
GIBOIN	Lucas	Chargé de mission	CUF
CHOKRI	Badreddine	Adjoint jeunesse, relations internationales, jumelages, politique de la Ville	Ville de Voiron
KOUKOU	Jonathan	Stagiaire	CUF
MHENNI	Délila	Élue et présidente Association franco-tunisienne	Les Ulis
CHAUMIER	Héloïse	Cheffe de projet AUTREMENT en Tunisie	CODATU
BIBI	Zohra	Chargée des Relations Internationales	Ville de Creil
REMION	Cécile	Coopération euro-méditerranéenne	Métropole Nice Côte d'Azur
DONO	Maxime	VSI du CD Aude en Tunisie	Conseil départemental de l'Aude
BEURLION	Pierre-Alexandre	Chargé de projets coopération internationale	Région Normandie
BOISSEL	Mélodie	Référente bassin méditerranéen et production de connaissances	pS-Eau
PRIOLET	Florence	AFD – Chargée des partenariats OSC	AFD
GINOUVES	Dominique	Chargée de mission coopération méditerranée	Ville de Marseille
BEKKOUCHE	Adda	Adjoint au Maire de Colombes et Président du groupe-pays Tunisie	Mairie de Colombes
SALLÉ	Elsa		
REINGOLD	Anne-Marie	Patrimoine, tourisme, francophonie, associations nationales et internationales de collectivités territoriales	DAECT
ESSABRI	Basma	Chargé de Mission Relations Internationales	Ville de Marseille
FICNI	Bertrand	Directeur adjoint	AFD
MERLEN	Clothilde		
FILIU	Diego	Conseiller politique	Ambassade de France en Tunisie
BRIAND	Lionel	Conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle / Directeur adjoint de l'Institut Français	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
NICE	Brenda		
SUMIAN	Virginie		
HALLEY	Zoé	Chargée de mission vie associative et coopération internationale	Mairie de Colombes